



**L'AVENIR DE LA FEMME MAROCAINE
NŒUDS DU FUTUR ET ORIENTATIONS DE POLITIQUES PUBLIQUES**

SEMINAIRE DE PRESENTATION DES PRINCIPALES CONCLUSIONS DE L'ETUDE

MOT D'INTRODUCTION

**M. MOHAMMED TAWFIK MOULINE
DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT ROYAL DES ETUDES STRATEGIQUES**

**SIEGE DE L'IRES, RABAT
MERCREDI 02 OCTOBRE 2024**

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais, tout d'abord, vous souhaiter la bienvenue à l'Institut Royal des Etudes Stratégiques (IRES), à l'occasion de ce séminaire, consacré à la présentation et la discussion des principales conclusions de l'étude sur l'avenir de la femme marocaine.

Au Maroc, l'histoire est jalonnée de figures féminines qui ont contribué au cours des siècles à façonner son évolution, sans pour autant être reconnues en raison de la culture patriarcale qui prédominait. C'est dans ce sillage historique que s'inscrit l'évolution des droits des femmes au Maroc, fortement appuyée à la veille et depuis l'indépendance par une Volonté Royale affichée, qui a œuvré à l'émergence de nouvelles générations de droits des femmes, tout en accompagnant leurs revendications.

Sous l'impulsion de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI et dès son intronisation, le Maroc a veillé à la promotion de la condition de la femme, en lui offrant les possibilités d'épanouissement et en lui accordant la place qui lui revient de droit.

Dans son Discours du 10 décembre 2008, à l'occasion de la commémoration du 60^{ème} anniversaire de la Déclaration des droits de l'Homme, Sa Majesté Le Roi a mis en avant la nécessité pour le Royaume de lever les *"réserves enregistrées au sujet de la Convention internationale sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard de la femme, réserves devenues caduques du fait des législations avancées qui ont été adoptées par notre pays"*.

Dans le même esprit, lors de son Message du 19 décembre 2008, à l'occasion des "premières rencontres des Marocaines du monde", Le Souverain a exprimé sa *"ferme volonté de faire de la promotion des droits de la femme, la pierre angulaire dans l'édification d'une société démocratique moderne"* tout en proclamant *"en faire la clé de voûte dans la construction de la citoyenneté pleine et entière ..."*.

Plus récemment, lors du Discours du Trône du 30 juillet 2022, Sa Majesté Le Roi Mohammed VI a souligné avoir veillé, depuis les prémices de son règne, à la promotion de la condition de la femme marocaine, en lui offrant toutes les possibilités d'épanouissement et en lui accordant la place qui lui revient de droit.

La Vision Royale inscrit, ainsi, la question de la femme dans un cadre global, dans l'optique de *"poursuivre l'édification d'un Maroc avancé et fort de sa dignité", en associant "tous les Marocains, hommes et femmes, à la dynamique de développement" et en veillant à ce que "la femme marocaine apporte son plein concours dans tous les domaines."*¹

Parmi les réformes majeures engagées sous l'impulsion de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI, figurent la promulgation du Code de la famille en 2004, récemment révisé, la réforme du Code de la nationalité en 2007, qui a permis l'octroi par la femme marocaine de transmettre automatiquement sa nationalité à ses enfants nés d'un père étranger et l'adoption de la Constitution de 2011, qui érige l'égalité homme-femme en droit et en obligation (article 19).

Au-delà des avancées législatives, exprimant une profonde Volonté Royale d'ériger une société marocaine moderne, démocratique et libre, de multiples actions ont

¹ Extrait du Discours du Trône du 30 juillet 2022

été entreprises en vue de promouvoir les droits de la femme marocaine et d'œuvrer pour son autonomisation (la ratification de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discriminations, l'adoption de l'approche genre dans tous les domaines, la scolarisation des filles, l'accès des femmes aux postes de responsabilité, ...).

En dépit des progrès accomplis, ils existent plusieurs *"obstacles et écueils qui retardent la bonne application du cadre législatif en faveur de la pleine effectivité des droits de la femme."*¹ Face à ce constat, Le Souverain avait incité les institutions et les acteurs de la société marocaine à conduire un "élan réformateur" pour repenser le statut de la femme.

Cet "élan réformateur", qui doit orienter les propositions, doit être, selon Sa Majesté Le Roi, *"mené en parfaite concordance avec les desseins ultimes de la Loi islamique (Charia) et les spécificités de la société marocaine"*.¹

Mesdames et Messieurs,

L'intérêt porté par l'Institut Royal des Etudes Stratégiques (IRES) au sujet de la femme ne date pas d'aujourd'hui. Il remonte à 2008 suite aux réflexions conduites au titre de son programme d'études "Lien social au Maroc : quel rôle pour l'Etat et l'ensemble des acteurs sociaux ?".

Dans ce cadre, les trois éditions de l'enquête nationale sur le lien social, réalisées par l'IRES, respectivement, en 2011, 2016 et 2023, ont accordé une attention privilégiée aux modes de gestion du foyer et de régulation des relations conjugales au sein de la famille ainsi qu'à l'égalité homme-femme. De plus, une section spéciale, au niveau de l'enquête de 2023, a été dédiée à la condition de la femme, tout en mettant l'accent sur l'impact des réformes entreprises en la matière, particulièrement, le Code de la famille.

Cette enquête a montré que la condition de la femme au Maroc est caractérisée, d'un côté, par des lignes de force, à savoir : la "dépatricarisation" graduelle de l'espace domestique, la concertation entre époux pour la gestion du foyer, l'autonomie de la femme s'agissant du choix électoral ainsi que le désir de plus en plus prononcé de la majorité des Marocains pour l'égalité homme-femme.

De l'autre côté, des zones d'ombre persistent, concernant le poids des facteurs culturels, lesquels assignent à la femme un statut et des rôles traditionnels et entravent son insertion dans la dynamique du développement.

Pour ce qui est de l'impact du code de la famille sur la condition de la femme, l'enquête nationale sur le lien social de 2023 a mis en avant les constats suivants :

- Les réformes entreprises dont, en premier lieu, la Moudawana ont favorisé, selon 80% des Marocains, la promotion des droits de la femme pour l'égalité avec l'homme.
- Pour plus de quatre cinquièmes des Marocains, le Code de la famille a amélioré la condition de la femme, mais seulement 58% estiment que ce Code a été correctement appliqué.
- Près de trois quarts des Marocains jugent nécessaire l'adoption d'une série de nouvelles mesures pour améliorer davantage la condition des femmes. En particulier,

70% pensent que le Code de la famille doit être révisé en tenant compte des principes de la Constitution de 2011 (21%) et en intégrant de nouveaux droits en faveur de la femme (48%).

- Les attitudes sur les nouvelles réformes à entreprendre pour améliorer la condition des femmes au Maroc priorisent l'égalité des époux comme prisme de réforme, notamment, en termes de "partage des biens acquis pendant le mariage" (32%) et de "procédures de divorce" (20%) ; la tutelle des enfants en cas de divorce a été signalée par 13% des Marocains et 12% parmi eux ont évoqué la fixation du montant de la pension alimentaire lors de la séparation conjugale. Les questions concernant le mariage des mineurs et le statut des enfants nés hors mariage ont été citées par, respectivement, 11% et 12% des Marocains.

Par ailleurs, la question de la femme s'insère parfaitement dans la grille de lecture prospective de l'Institut, en particulier, le pilier "Human-centric" qui renvoie à l'ensemble des évolutions et aspirations qui contribuent à remodeler l'Humanité, dans son unicité comme dans sa sociabilité, dans ses rapports à la machine, au travail, à son cadre de vie ainsi que le pilier gouvernance qui renseigne l'ensemble des processus de gestion de l'action collective, à partir de l'orientation des conduites des acteurs, de la mobilisation et de la motivation des "agents".

Mesdames et Messieurs,

L'étude sur l'avenir de la femme marocaine, dont les conclusions seront présentées lors de la présente rencontre, a pour objectifs d'analyser l'impact des politiques publiques conduites en faveur de l'amélioration de la condition de la femme marocaine, d'identifier les nœuds du futur y afférents et de faire quelques propositions en vue de promouvoir son émancipation et de favoriser sa pleine participation au développement d'ensemble du Royaume.

Vu le caractère multidimensionnel et la complexité de la problématique examinée, l'IRES a proposé, en tant qu'orientations pour la réalisation de l'étude, l'adoption de l'analyse systémique et holistique et de la démarche prospective à travers l'exploration des nœuds du futur.

De plus, l'étude a été réalisée dans le cadre d'une approche inclusive. En effet, l'accomplissement de cette étude a bénéficié de la participation forte et active des représentants des départements ministériels et de la société civile, concernés par la question de la femme ainsi que d'experts universitaires, issus de différents horizons disciplinaires.

Outre les entretiens menés auprès des acteurs nationaux, trois ateliers prospectifs, ayant réuni une cinquantaine d'experts issus de divers horizons, ont été organisés par l'IRES les 7, 8 et 9 février 2024, portant sur l'identification des nœuds du futur que le Royaume se doit de résoudre afin d'améliorer davantage la condition de la femme marocaine.

De surcroît, cette étude comprend une analyse comparative des bonnes pratiques à l'échelle internationale en matière d'amélioration de la condition des femmes dans le monde, dont le Maroc pourrait s'inspirer.

Mesdames et Messieurs,

Le séminaire d'aujourd'hui, dont les discussions sont régies par les règles de confidentialité de Chatham House, vise à recueillir les avis des différents acteurs ici présents concernant les conclusions de l'étude sur l'avenir de la femme marocaine.

Je voudrais remercier vivement tous les participants d'avoir répondu favorablement à l'invitation de l'IRES et souhaite plein succès aux travaux de ce séminaire.

Sans trop tarder, je cède la parole au Professeur Omayma ACHOUR, qui présentera les principales conclusions de l'étude.